

LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE ET LES PAYS DE L'UE

Introduction :

- **Le concept de frontière politique est étroitement lié à la notion d'État, notion née en Europe même.** Les frontières de la France avec les États voisins ont été historiquement des limites conflictuelles et hermétiques ; elles sont un compromis entre les exigences de l'histoire et de la géographie.
- La France est certes un vaste territoire. Celui-ci est au contact des autres espaces nationaux et supporte un certain nombre d'influences. En quoi est-il une synthèse de l'essentiel de l'Europe ?

Qu'est-ce qu'une frontière ?

Une frontière est une limite, une césure. C'est une séparation plus ou moins nette entre deux espaces, deux sociétés, deux modes d'organisation de l'espace. Souvent une discontinuité politique, économique, culturelle. On distingue :

- ❖ les frontières politiques (qui séparent un État des pays voisins), souvent il s'agit d'une limite très nette, surveillée, qui entrave la circulation des hommes et des marchandises mais parfois (c'est le cas dans une partie de l'UE et notamment en France on passe la limite sans même s'en apercevoir).
- ❖ les frontières maritimes, quasiment invisibles. Elles sont définies au niveau international par la loi des 200 milles marins qui met en évidence la ZEE.

Les frontières sont des héritages de l'histoire fixées par des traités avec les pays voisins. Ces frontières sont toutes politiques et non naturelles. Même si les frontières de la France sont bien matérialisées, il y a des particularités : Livia (enclave espagnole totalement en territoire français) ; le pays Quint, *Kintoa* en [basque](#), ou *Quinto Real* en [espagnol](#), est un territoire situé en zone frontalière [franco-espagnole](#), au sud de la [vallée des Aldudes](#) en [Pays basque](#), appartenant à l'Espagne, mais exploité par la France ... Le territoire de la France se constitue par l'histoire.

La frontière ne s'inscrit pas dans l'espace uniquement sous la forme d'une ligne mais elle peut posséder une épaisseur. En effet, à la faveur des échanges économiques, des mariages, des différents tracés de la frontière au cours de l'histoire, les populations vivant de chaque côté ont pu se rapprocher. Ils parlent ainsi la langue du voisin (en Alsace, au Pays-Basque) et une sorte de syncrétisme s'est opéré.

I – Les frontières de la France.

1) La France en Europe et dans le monde.

La France se trouve à l'extrémité ouest de l'Europe.

Cette position offre un double avantage : une large façade maritime et une situation d'isthme (espace terrestre entre deux mers) entre l'océan Atlantique, la Manche et la mer Méditerranée. Elle est ainsi un territoire charnière entre l'Europe, l'Amérique et l'Afrique et un carrefour d'échanges économiques et humains.

La France métropolitaine a une superficie d'environ 550 000 km². Elle est le troisième plus vaste État d'Europe après la Russie et l'Ukraine. Sa forme évoque un hexagone. Environ 1 000 km séparent les extrémités nord et sud du pays et 900 km les extrémités ouest et est.

La France est aussi largement ouverte sur le reste du monde grâce à ses territoires situés hors d'Europe (départements et collectivités d'outre-mer). Ce sont des héritages de ses conquêtes coloniales. **Ils permettent à la France de maintenir une présence, notamment militaire et culturelle, sur tous les océans et sous toutes les latitudes.**

2) Une situation géographique particulière.

- **La France, extrémité de l'Europe**, avancée sur l'Atlantique est le finistère de l'Europe.
- La France est un isthme entre l'Europe du Nord et l'Europe méditerranéenne.
- **Sept pays limitrophes encadrent la France** : Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne.
- **Des frontières maritimes importantes** sur l'Atlantique, la Manche, la mer du Nord et la Méditerranée.
- Des lignes de crête des Pyrénées (barrière difficile à franchir) et des Alpes (massif ouvert par les vallées).

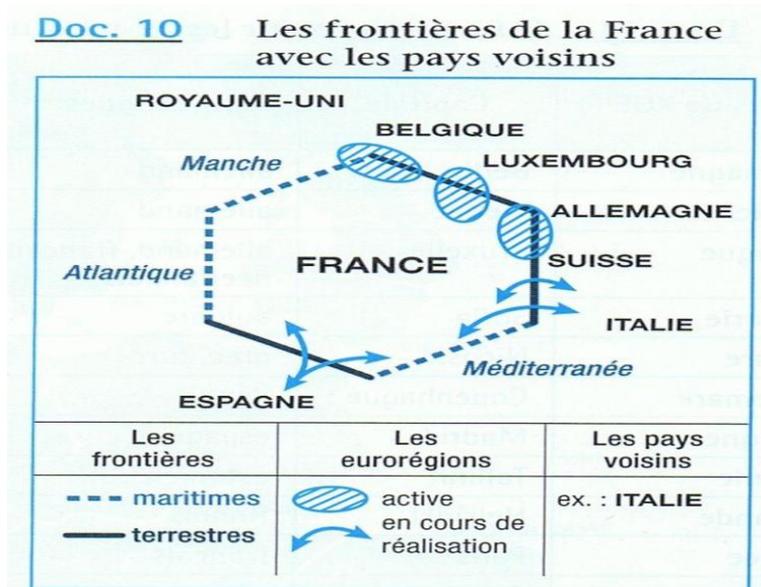
3) Des frontières héritées de l'histoire : la construction et l'unité du territoire.

- **La France est un État nation constitué dès la fin du Moyen Âge comme l'Espagne et le Royaume-Uni.** Les frontières ont ensuite connu des retraits et progrès aux époques moderne et contemporaine. Le territoire français s'est construit progressivement au cours des siècles. À partir d'un noyau central constitué autour de Paris dès le X^e siècle, il s'étend progressivement vers l'est et le sud. Il prend pratiquement sa forme actuelle au XVII^e siècle, sous le règne de Louis XIV. **Cependant, les frontières définitives ne datent que de 1919. Depuis le Moyen Âge, l'État français a poursuivi sans relâche une politique d'unification du pays. Ce centralisme, qui s'est accéléré au XIX^e siècle, a permis la création d'une véritable nation. Les Français partagent une histoire commune et parlent tous une même langue. Les identités régionales, bien qu'affaiblies, se sont en partie maintenues.** Des coutumes locales demeurent vivaces, et les langues régionales n'ont pas entièrement disparu. Certaines restent importantes (alsacien, corse), d'autres renaissent progressivement (catalan, basque, breton, occitan).
- **Les frontières précises actuelles ont été complétées au XX^e siècle.** Par exemple, l'Alsace et la Moselle ont réintégré la France, sur la rive droite du Rhin, à la victoire de 1918. La frontière avec l'Italie, intégrant en France les communes de Tende et La Brigue a été définie en 1947.

4) Des frontières plus ouvertes.

- **La libre circulation des marchandises et des capitaux : la création du « marché commun » par le Traité de Rome en 1957**, a ouvert la libre circulation des marchandises, capitaux et services dans la Communauté économique européenne (ou CEE) fondée par les Six : Allemagne, Italie, France, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg. La construction européenne n'a pas encore pour objectif de supprimer les frontières entre les États membres, mais de lever les obstacles à leur franchissement par les individus, les marchandises, les capitaux et les services comme le prévoyait l'Acte unique de 1986. Dans ce cadre, les frontières deviennent des limites administratives que ne marquent même plus les postes douaniers. La fin des contrôles des marchandises aux postes frontières devient effective au 1^{er} Janvier 1993 comme le prévoit le traité de Maastricht.
- **La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen (25 pays)** : La convention de Schengen, signée en 1985 par cinq pays, prévoit la libre circulation des personnes. Au 1^{er} janvier 2008, les États adhérant à l'Union européenne en font partie à l'exception de 5 d'entre eux : la Roumanie, la Bulgarie, le Royaume-Uni, l'Irlande et Chypre. D'autre part, 3 États extérieurs à l'UE (Norvège, Islande, Suisse) ont signé les accords. La convention pose le problème du libre franchissement des frontières, et elle n'est appliquée que partiellement depuis mars 1995. Elle suppose une harmonisation des politiques d'immigration et de délivrance des visas, du droit d'asile et de lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue.

- **La coopération transfrontalière** : Les Eurorégions réunissent des régions transfrontalières sur la base de projets de coopération soutenus par l'UE. Ce sont des zones privilégiées de coopération internationale, avec des échanges de travailleurs frontaliers quotidiens. Les frontières ne sont plus des barrières infranchissables mais marquent les limites, des États, à l'intérieur desquels la souveraineté nationale s'exerce toujours. La citoyenneté européenne s'ajoute à la citoyenneté nationale, sans amoindrir cette dernière.



Il n'y a pas de frontières naturelles mais historiques ou politiques. Certaines frontières sont terrestres ou maritimes.

Quelques spécificités : à l'échelle européenne, la France conserve des particularités.

- ❖ La France est le seul état européen à avoir une ouverture sur la Mer du Nord, l'Atlantique et la mer Méditerranée.
- ❖ La France est en position intermédiaire entre l'Europe du Nord-Ouest et l'Europe de l'Est (c'est un élément de continuité à l'échelle européenne).

II – Les pays de l'Union européenne.

1) En Europe pourquoi peut-on dire qu'il y a des frontières qui se créent et d'autres qui disparaissent ?

C'est surtout la création de l'espace Schengen qui rend visible l'apparition et la disparition de frontières.

Même s'il ne s'agit pas d'une réelle frontière, il nous faut mentionner la mise en place de la zone euro qui délimite elle aussi un nouvel ensemble au sein de l'Union.

2) Une réflexion géographique sur l'élargissement de l'UE : ses logiques spatiales, ses questions (jusqu'où ?). Quels sont les critères économiques, sociaux, culturels et politiques pour faire ou non partie de l'UE ?

L'Union européenne continue le processus de regroupement des États-nations européens autour de valeurs de la démocratie et des principes de l'économie de marché. Toutefois en adhérant à l'UE, les États ne fusionnent pas, s'ils délèguent une part importante de leurs pouvoirs aux institutions communautaires, ils gardent leur identité et leurs différences.

La construction européenne a exercé une forte attraction sur les pays nouvellement indépendants d'Europe de l'est. Bon nombre ont été intégrés à l'UE en 2004, la Bulgarie et la Roumanie les ont rejoints en 2007.

Toutefois, la poursuite de l'élargissement suscite un vif débat, des réticences voire des reports. La validité des candidatures à l'UE est examinée sur la base du respect des principes démocratiques or tous les candidats n'en font pas la preuve : exemple de la Turquie.

3) Une réflexion géographique sur les divisions de l'UE (monnaie unique, Schengen, politique étrangère ...)

- ❖ *Quelles sont les limites de la zone euro ? (288 questions d'histoire-géographie)*
- ❖ *Quelles sont les limites de l'espace Schengen ? (288 questions d'histoire géographique)*

4) Études régionales sur les relations entre les régions frontières de la France et leurs voisines de l'UE.

- **Dans le contexte de la construction européenne, les échanges entre les pays membres se sont intensifiés.** Les régions frontalières occupent alors une place stratégique pour développer des partenariats, des projets avec les régions des pays voisins. Le Nord-Pas-de-Calais profite de sa situation au cœur de l'Europe pour développer des coopératives transfrontalières avec trois régions belges et britanniques. *Carterbury fait l'objet d'un programme Interreg (programmes financés par la Commission européenne et qui permettent à l'UE de soutenir les coopérations transfrontalières. Ces programmes cofinancent des axes de transport transfrontaliers ou des projets de formations universitaires communs à plusieurs pays) de mise en valeur du patrimoine à des fins de développement touristique concernant plusieurs villes du Kent et du Nord-Pas-de-Calais.*

- Les eurorégions, des constructions géopolitiques nouvelles ?
Avec la constitution d'un territoire européen sans frontière, les régions existantes ont multiplié les échanges, voire les coopérations entre elles. Des régions transfrontalières se constituent alors : les eurorégions. Il en existe une centaine. Une eurorégion est une association de régions appartenant à différents États membres de l'UE. **Ainsi, une des plus anciennes, la Saar-Lor-Lux, regroupe, depuis le milieu des années 1980, la Sarre, le Luxembourg et la Lorraine.**

L'Union européenne favorise ces constructions géopolitiques : les fonds Interreg servent le développement des eurorégions en finançant les projets facilitant les échanges et la coopération entre les régions. Il s'agit de créer de véritables espaces transfrontaliers au sein desquels la frontière ne constitue plus un obstacle. Ainsi, dans l'agglomération de Lille, la frontière franco-belge n'a pas empêché l'émergence d'un espace urbain transfrontalier structuré par des réseaux de transports communs à la France et à la Belgique.

Les eurorégions ont un succès inégal. Certaines, comme la Saar-Lor-Lux, s'appuient sur des solidarités anciennes. Depuis longtemps, des milliers de Lorrains franchissent tous les jours la frontière pour aller travailler en Allemagne ou au Luxembourg.

Exemples d'eurorégions : Pamina : coopération entre Bas-Rhin, Alsace, Bade Württemberg et Rhénanie-Palatinat.

Exemples d'eurorégions à l'est : Pomérania entre la Pologne et l'Allemagne, Tatras entre Slovaquie et Pologne.